



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 août 2017  
Français  
Original : anglais

## Soixante-douzième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

## **Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 15 de la résolution [71/235](#) de l'Assemblée générale, décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication du rapport précédent ([A/71/347](#)), dans le cadre de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et du renforcement d'ONU-Habitat.

On y trouvera un résumé des activités entreprises à l'échelle mondiale, régionale, nationale et infranationale au cours de la période considérée, notamment au cours de la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, ainsi qu'un aperçu des sept sous-programmes d'ONU-Habitat et des questions interdisciplinaires qui l'intéressent.

On y trouvera également une description des activités préparatoires et des décisions prises à l'issue de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Enfin, il contient un certain nombre de conclusions et de recommandations relatives au Nouveau programme pour les villes et à sa mise en œuvre.

\* [A/72/150](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 15 de la résolution 71/235 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et rend compte des activités préparatoires et de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

## II. Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : travaux du Conseil d'administration et de ses organes intersessions et subsidiaires

2. La vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat s'est tenue à Nairobi du 8 au 12 mai 2017 sur le thème : « Solutions pour la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes ». Trois thèmes subsidiaires ont été abordés, à savoir : a) promotion de l'accès à un logement convenable et durable; b) planification intégrée des établissements humains en vue d'une urbanisation durable; c) synergies et financement de l'urbanisation durable. Cette session du Conseil d'administration, la première depuis la conclusion fructueuse de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), organisée à Quito du 17 au 20 octobre 2016, a été l'occasion de faire fond sur les réalisations d'Habitat III, en reconnaissant le rôle clef de l'action des gouvernements à l'échelle de leur pays tout en soulignant l'importance de donner aux administrations locales et aux autres parties prenantes les moyens de participer aux activités menées.

3. Au cours de la session, ONU-Habitat a coordonné une série de grands ateliers de partage des savoirs, et notamment une séance de dialogue sur la promotion de l'accès à un logement convenable et durable. Ces ateliers ont favorisé l'établissement de partenariats élargis avec les gouvernements allemand, éthiopien, marocain et singapourien, en vue de mettre en commun les meilleures pratiques en matière de programmes de logement abordable. À la suite de la réunion de haut niveau des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes grâce au programme participatif d'amélioration des taudis, également tenue lors de la session du Conseil d'administration, 22 pays ont fait une première demande d'assistance technique en matière d'amélioration des taudis.

4. Le Conseil d'administration a également adopté les neuf résolutions suivantes :

a) Résolution 26/1 : Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et prorogation du mandat du groupe de travail sur le programme et le budget;

b) Résolution 26/2 : Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines;

c) Résolution 26/3 : Plan stratégique révisé pour la période 2014-2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019;

- d) Résolution 26/4 : Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains;
- e) Résolution 26/5 : Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales;
- f) Résolution 26/6 : Forum urbain mondial
- g) Résolution 26/7 : Accréditation;
- h) Résolution 26/8 : Promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes;
- i) Résolution 26/9 : Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé.

### **Groupe de travail sur le programme et le budget**

5. Le groupe de travail sur le programme et le budget a été créé en 2015 par la résolution 68/239 de l'Assemblée générale. Il se compose de 15 États Membres, à raison de trois représentants pour chacun des cinq groupes régionaux, et sa présidence est assurée à tour de rôle par les membres de chaque groupe. Les réunions du groupe de travail ont toujours été et restent ouvertes à tous les États Membres qui souhaiteraient y participer.

6. Pendant la période considérée, le groupe de travail a tenu deux réunions formelles (en octobre 2016 et février 2017) et trois réunions informelles (en août puis octobre 2016 et en janvier 2017). Il s'est notamment penché sur les questions du contrôle des comptes et de l'évaluation, de la gestion financière, de la gestion des risques, de la mobilisation des ressources et des stratégies régionales et nationales, ainsi que sur la transformation du modèle d'activité d'ONU-Habitat.

7. À sa vingt-sixième session, en mai 2017, le Conseil d'administration a adopté la résolution 26/1, par laquelle il a prolongé de deux ans le mandat du groupe de travail (voir plus haut).

## **III. Point de la situation financière**

8. Pour l'exercice biennal 2016-2017, les recettes de base prévues au budget se chiffrent à 50,0 millions de dollars pour les recettes sans affectation particulière et à 320,0 millions de dollars pour les recettes préaffectées. Au 31 mai 2017, le montant des contributions annoncées et confirmées au titre des recettes non préaffectées était de 43,4 millions de dollars (soit 87 % du montant prévu au budget), alors que 265,4 millions de dollars (soit 83 % du montant prévu au budget) avaient été reçus au titre des recettes préaffectées calculées selon les normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

9. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources visant à accroître le nombre de donateurs, notamment parmi les pays émergents, et à étoffer son portefeuille de projets financés au moyen de fonds préaffectés, notamment au moyen de plans d'action régionaux de mobilisation des ressources. Il a continué de participer aux activités du groupe de travail sur le traitement des risques à l'échelle du système des Nations Unies, en mettant l'accent sur les moyens d'accroître les recettes tirées des contributions extrabudgétaires volontaires.

10. Conformément aux principes établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, la simplification du recouvrement intégral des dépenses dans le but de répartir plus précisément les coûts entre les différents projets s'est

poursuivie, ce qui a permis d'allouer plus spécifiquement 2,5 millions de dollars aux projets financés par des fonds préaffectés en 2016 et d'ainsi diminuer la part des ressources de base dans le financement de ces projets. La simplification du recouvrement des coûts grâce au progiciel de gestion intégré Umoja et celle des procédures sont en cours de finalisation et le recouvrement des coûts pourra ainsi être systématiquement intégré dans les budgets et plans de dépenses de chaque projet.

11. ONU-Habitat a continué à maîtriser les dépenses incompressibles en prenant une série de mesures visant à maintenir les frais de voyage au plus bas, à limiter les nouveaux recrutements aux postes indispensables, à mieux aligner les dépenses sur les recettes prévues et à réaliser une répartition plus souple des effectifs. Cela s'est traduit par une réduction du déficit d'ONU-Habitat qui, de 5,5 millions de dollars en 2015, a été ramené à 2,1 millions en 2016.

## **IV. Activités menées au niveau mondial**

### **A. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable**

12. ONU-Habitat a continué de participer activement à un certain nombre d'activités à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. Sachant qu'il ne pourrait surveiller les progrès accomplis par toutes les villes du monde entier dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a élaboré un système fondé sur le concept d'« échantillon de villes au niveau national » pour assurer un suivi au niveau mondial (voir par. 55, sur l'Initiative pour la prospérité des villes).

13. Par ailleurs, ONU-Habitat a coordonné la contribution d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement à l'examen et au perfectionnement des indicateurs relatifs à l'objectif 11 et à d'autres objectifs liés au développement urbain. S'appuyant sur un guide de suivi à l'échelle mondiale établi pour l'objectif 11, il a élaboré une formule simplifiée pour l'application de la méthode des échantillons de villes nationaux, ainsi qu'un plan de travail et une stratégie pour que les indicateurs classés dans la catégorie III passent dans la catégorie II, conformément aux suggestions et aux demandes exprimées par la Commission de statistique en 2016 (voir [E/CN.3/2017/2](#)). Il a également organisé une réunion pour donner à des experts du domaine de la gestion des déchets solides l'occasion de dialoguer et de formuler des recommandations pour mieux définir l'indicateur 11.6.1 (Pourcentage de déchets urbains régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate). ONU-Habitat a également coordonné la mise au point des indicateurs 11.1.1 et 11.c.1, ainsi que la définition des cibles correspondantes au niveau des pays. Une réunion de haut niveau a été organisée en juin 2017 pour permettre aux experts de dialoguer et de préciser la portée et la définition des métadonnées à utiliser pour la cible 11.c.1.

14. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation météorologique mondiale afin de mettre au point, au niveau mondial, un cadre de suivi des progrès accomplis pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n°6, sous l'égide d'ONU-Eau. En 2014, ONU-Habitat, le PNUE et l'OMS ont présidé à

la création de l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau, qui a élaboré des méthodes de surveillance actuellement à l'essai dans sept pays chargés de les valider (le Bangladesh, les Fidji, la Jordanie, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou et le Sénégal).

## **B. Journée mondiale de l'habitat et Journée mondiale des villes**

15. En 2016, la Journée mondiale de l'habitat, consacrée à la question du logement, a eu lieu le 3 octobre. Une célébration mondiale a été organisée pour l'occasion au Tchad. Quant à la Journée mondiale des villes, elle avait pour thème « Des villes inclusives, un développement partagé » et a été célébrée à Quito le 31 octobre, quelques jours après la fin d'Habitat III et l'adoption du Nouveau Programme pour les villes.

## **C. Campagne urbaine mondiale**

16. La Campagne urbaine mondiale est une plateforme d'information et de partenariat en matière d'urbanisation durable mise en place et coordonnée par ONU-Habitat. Par l'intermédiaire de multiples réseaux et groupes intéressés, elle joue un rôle clef dans la mise en exergue des questions d'urbanisation et des réponses à y apporter. En amont d'Habitat III, la Campagne a mobilisé les parties prenantes dans le cadre d'une série de « campus des penseurs urbains » organisés sur la base d'un document de consensus intitulé « La ville qu'il nous faut », lequel détaillait des principes, des facteurs de changement et des solutions en matière d'urbanisation. Au terme des premiers campus, qui ont rassemblé 7 800 personnes en 2016, environ 22 000 parties prenantes seront appelées, de mars à décembre 2017, à participer à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en s'engageant à agir concrètement en faveur des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif 11.

## **D. Autres activités de partenariat**

17. ONU-Habitat a continué à encourager ses partenaires à mener des activités normatives et opérationnelles et des campagnes d'information, principalement par l'intermédiaire de réseaux thématiques multipartites et de partenariats généraux et stratégiques mobilisant des acteurs multiples : gouvernements nationaux, autorités locales, milieu universitaire, société civile, secteur privé, organisations professionnelles et communautaires et organisations de femmes et de jeunes, entre autres. Le Programme a également œuvré en partenariat avec divers organismes des Nations Unies et des organes intergouvernementaux aux niveaux mondial, régional et local.

18. À la suite de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes et de son engagement en faveur de l'inclusion, de l'innovation et de l'intégration, ONU-Habitat a conçu un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui détaille les éléments indispensables à un développement urbain durable effectif. Ce cadre d'action fait référence à 35 éléments clefs, regroupés en cinq catégories : a) politiques urbaines nationales; b) législation, règles et règlements relatifs à la ville; c) urbanisme et aménagement urbains; d) économie urbaine et finances des collectivités municipales; e) mise en œuvre au niveau local. On retrouve, au cœur de tous ces éléments, les principes de participation et de gouvernance.

19. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec des groupes issus des administrations locales, notamment Cités et gouvernements locaux unis, en vue de créer un réseau mondial de partenaires de réalisation sur les espaces publics, les outils d'urbanisation, les orientations générales en la matière et les stratégies régionales de mise en œuvre s'y rapportant. Le Programme a renforcé ses liens avec Cités et gouvernements locaux unis et ses commissions et associations régionales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique du Nord et dans le bassin de la Méditerranée en organisant des séances de renforcement des capacités, des ateliers et des dialogues interurbains pour améliorer les capacités de gestion des autorités locales dans l'optique de parvenir au développement durable. Membre actif du Réseau des partenaires de développement pour la décentralisation et la gouvernance locale, ONU-Habitat a collaboré en 2016 avec le groupe de travail chargé de ces sujets pour monter un projet global d'adaptation des objectifs de développement durable aux conditions locales fondé sur la mise en commun de stratégies, de savoir-faire et d'idées nouvelles pour le financement du développement au niveau local, la décentralisation de la gouvernance locale, et la gouvernance urbaine et territoriale.

## **V. Activités au niveau régional**

### **A. Coopération avec les organisations régionales**

20. ONU-Habitat a renforcé la fonction d'interlocuteur auprès des organes régionaux et infrarégionaux assurée par ses bureaux régionaux, qui ont notamment soutenu des conférences ministérielles régionales organisées en Afrique, dans les États arabes, dans les États d'Asie et du Pacifique ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes pour favoriser l'intégration régionale des politiques nationales d'urbanisation et de logement.

21. En Afrique, ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Mécanisme de coordination régionale soutenu par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union africaine, et d'appuyer le Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation (auquel la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain a été intégrée).

22. Le Programme a continué de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales et avec la Ligue des États arabes, par l'intermédiaire du Conseil ministériel de la Ligue sur le logement et les travaux de construction ainsi que d'autres réseaux régionaux de partenaires œuvrant dans le domaine du développement urbain pour assurer la paix, la sécurité et la prospérité dans la région des États arabes. La Ligue des États arabes a contribué à faire adopter la Déclaration de Quito des États arabes sur le logement et le développement urbain durable à l'occasion d'Habitat III. Dans cette Déclaration, les États arabes et leurs gouvernements ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'urbanisation durable dans la région et de l'application du Nouveau Programme pour les villes. La Ligue des États arabes a également approuvé un descriptif de projet intitulé « Vers un programme arabe pour les villes », qui doit servir de guide pour l'adaptation progressive du Nouveau Programme pour les villes aux réalités de la région.

23. La sixième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, organisée à New Delhi du 14 au 16 décembre 2016, a été la première grande réunion régionale des ministres du logement et du développement urbain après l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Les ministres chargés des questions de logement et du développement urbain dans la région Asie-

Pacifique ont adopté la Déclaration de New Delhi et le plan de mise en œuvre correspondant, exposant aux pays de la région la voie à suivre pour appliquer le Nouveau Programme pour les villes. Les groupes de travail permanents chargés de la planification, du reclassement, des services de base, des finances et de la résilience ont tous examiné les domaines couverts jusque-là et ont adapté leurs programmes de travail pour qu'ils tiennent compte des engagements porteurs de changement inscrits dans le Nouveau Programme pour les villes.

24. Les membres de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont rencontrés à Buenos Aires du 21 au 23 juin 2017. Les débats ont porté principalement sur le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes comme moyen d'appuyer le dialogue intergouvernemental sur le programme en question. Dans leur déclaration finale, les participants ont pris acte du rôle joué par ONU-Habitat et de son action en faveur du développement urbain dans la région, et ont approuvé le cadre d'action.

## **B. Rapports régionaux sur l'état des villes**

25. La version anglaise du rapport intitulé *State of European Cities 2016: Cities leading the way to a better future* a été publiée le 12 octobre 2016 pendant la Semaine européenne des régions et des villes organisée à Bruxelles, et présentée à Habitat III. Le rapport a été établi conjointement par la Commission européenne et ONU-Habitat.

26. ONU-Habitat met actuellement la dernière main au rapport intitulé *State of African Cities 2018: The geography of African investment*. La deuxième phase des activités de recherche menées aux fins du rapport est arrivée à terme et un projet de synthèse a fait l'objet de discussions lors de la réunion du comité consultatif tenue les 17 et 18 mai 2017 à Nairobi. Les versions anglaise et française du rapport devraient être publiées en octobre 2017.

## **VI. Activités thématiques aux niveaux national et infranational**

### **A. Législation, foncier et gouvernance urbaine**

27. Les travaux d'ONU-Habitat dans les domaines de la législation, des terres et de la gouvernance urbaine donnent aux États Membres les éléments de base nécessaires à la réalisation de l'urbanisation durable. Des collectivités locales et une gestion des terres efficaces, et l'existence d'un système réglementé et d'un environnement sûr pour la conduite d'activités sociales et économiques sont des conditions sine qua non à réunir avant d'entreprendre toute autre forme d'action. ONU-Habitat a continué de participer, en sa qualité de membre, aux activités du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, et a commencé une analyse, du point de vue de l'état de droit, des aspects urbains du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. Urban Lex, base de données d'ONU-Habitat sur le droit urbain, rassemble aujourd'hui plus de 1 000 instruments provenant de plus de 60 États Membres et, au cours de la période considérée, des activités de recherche et de formation ont été menées dans trois régions dans le cadre d'un partenariat pour l'analyse comparative du droit urbain.

28. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a fourni une assistance technique et dispensé des formations à sept États Membres pour la préparation, la formulation et la révision de dispositions législatives et réglementaires ayant principalement

trait à l'urbanisme et aux questions connexes. Il a organisé, dans quatre régions, des séances de formation à l'intention de fonctionnaires nationaux et locaux, de membres du personnel des Nations Unies et d'autres partenaires sur les sujets suivants : instruments de financement basés sur le foncier, réaffectation des terres, administration des biens fonciers correspondant aux besoins du moment et mécanismes de gestion des terres favorisant les personnes démunies.

29. ONU-Habitat a collaboré notamment avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour prévenir la corruption et favoriser la transparence dans le développement urbain dans le cadre du projet de portée mondiale « Urban GLASS », qui vise à aider les gouvernements locaux dans ce domaine. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, célébrée le 9 décembre 2016 à Paris, les membres de onze réseaux locaux et régionaux ont signé la « Déclaration de Paris ».

30. Pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 11, ONU-Habitat a fini d'élaborer, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et avec l'appui de nombreux partenaires, un projet de recueil d'orientations destinées à aider les États Membres à appliquer des stratégies efficaces de prévention du crime aux niveaux municipal et national.

31. Dans la continuité d'Habitat III, ONU-Habitat a mis en place un partenariat mondial s'inscrivant dans le cadre du Programme pour des villes plus sûres, afin d'examiner et d'appuyer la mise en œuvre des lignes directrices pour des villes plus sûres et des activités y relatives.

## **B. Planification et aménagement du milieu urbain**

32. En octobre 2016, ONU-Habitat, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'initiative de l'Alliance des villes ont lancé à l'échelle mondiale un programme de politiques urbaines nationales, une nouvelle initiative visant à aider les gouvernements à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. En signe de son attachement au programme, le Gouvernement de la République de Corée s'est engagé à faciliter l'élaboration de politiques urbaines nationales dans les trois pays pilotes (Myanmar, Nigéria et République islamique d'Iran). Le programme de politiques urbaines nationales vient d'être lancé dans plusieurs pays (Argentine, Cuba, Jordanie, Liban, Libéria, Maroc, Soudan et Tunisie), en collaboration avec les autorités nationales, et son application se poursuit en Angola, au Cameroun, en Égypte et en Zambie. Des politiques urbaines nationales sont en cours d'élaboration au Libéria et aux Philippines, tandis que des moyens sont mis en place à cet effet au Ghana, en Iraq et au Tchad. L'Afrique du Sud, la Colombie et le Mozambique ont établi des cadres d'aménagement de l'espace au niveau des villes.

33. L'OCDE et ONU-Habitat ont coorganisé la deuxième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, tenue à Paris du 15 au 18 mai 2017. La Conférence a été l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans l'élaboration et l'application de politiques urbaines nationales à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation des objectifs de développement durable. Plus de 350 participants venus de plus de 30 organisations internationales, 14 ministres, 9 maires et représentants régionaux, dont 141 orateurs, et les représentants de plus de 80 pays, y ont assisté. ONU-Habitat contribuait déjà à l'établissement d'un rapport d'évaluation sur les politiques urbaines nationales dans cinq États arabes (Arabie saoudite, Égypte, Jordanie, Maroc et Soudan), qui devait être publié en 2017.

34. Le réseau pour l'établissement de liens entre les zones urbaines et les zones rurales a également été lancé à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Axé sur des activités de sensibilisation et le partage de l'information, ce réseau vise à aider les administrations nationales et locales à définir des lignes directrices et à mettre au point des outils pour renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales et promouvoir un développement territorial intégré, ainsi qu'à permettre un apprentissage entre pairs. L'initiative de l'Alliance des villes, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Institut international pour l'environnement et le développement et Cités et gouvernements locaux unis font partie des institutions qui ont manifesté leur intérêt pour participer à ce réseau.

35. L'annonce par le Japon de la création d'une plateforme internationale à l'appui de l'application des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et du partage des connaissances dans ce domaine a donné un coup de fouet au processus relatif à ces Lignes directrices, approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2015. Le Gouvernement japonais organisera le premier colloque international sur la planification urbaine et territoriale dans la ville de Fukuoka, au mois d'octobre 2018.

36. Le Laboratoire de planification et d'aménagement du milieu urbain, créé en 2014 afin de répondre rapidement aux demandes des administrations nationales et locales par des propositions concrètes et applicables en matière de planification, a poursuivi ses activités. ONU-Habitat aide 39 villes à mener des activités de planification urbaine durable et 14 laboratoires locaux de planification et d'aménagement du milieu urbain ont été ouverts dans le monde. Durant la période à l'examen, le Laboratoire a organisé quatre réunions de groupes d'experts sur des questions telles que l'aménagement des dents creuses et la densification urbaine et les moyens de créer des laboratoires urbains et de transformer le milieu urbain à grande échelle. Le Laboratoire a publié en octobre 2016 un document dans lequel il présentait son expérience et ses méthodes de travail, intitulé « Urban Planning and Design Labs: tools for integrated and participatory urban planning » (laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain : outils pour une planification urbaine intégrée et participative). Cette publication servira de référence au réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain.

37. Par ailleurs, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et dans le cadre de l'action humanitaire menée au Kenya, ONU-Habitat a achevé le volet aménagement du territoire du nouvel établissement humain de Kalobeyei dans le comté de Turkana (Kenya), qui permettra la cohabitation de plus de 60 000 réfugiés ainsi que des membres de la communauté d'accueil.

38. ONU-Habitat a poursuivi la mise en œuvre de son programme mondial pour les espaces publics et a lancé un outil d'évaluation des espaces publics ouverts à l'échelle de la ville pour que les administrations locales aient accès à des informations sur le nombre et la qualité des espaces publics se trouvant dans le territoire dont elles s'occupent. Ce projet correspond à la cible 11.7 des objectifs de développement durable et facilite l'élaboration de stratégies à l'échelle de la ville pour élargir l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs. En collaboration avec la section Asie-Pacifique de Cités et gouvernements locaux unis, des principes d'action concernant les espaces publics ont été définis pour aider les autorités municipales à intégrer les espaces publics dans les efforts de développement urbain durable. Des initiatives relatives aux espaces publics ont été menées à bien dans neuf villes : Jardins de Jeevanje (Nairobi) Dey Pukhu (Kirtipur, Népal); Jardin du Lotus (Mumbai, Inde); Place de la Paix (Haïti); Medellín

(Colombie); Buenos Aires; Quito; Surabaya et Sidoarjo (Indonésie). La Chine et la Fédération de Russie ont lancé des programmes nationaux pour les espaces publics et une stratégie régionale relative aux espaces publics a été élaborée pour les États arabes.

### C. Économie urbaine et finances des collectivités municipales

39. ONU-Habitat a dispensé des services consultatifs et une aide au renforcement des capacités aux autorités municipales pour leur permettre d'accroître leurs recettes. En Somalie, des systèmes plus efficaces de gestion financière ont été créés dans 15 districts. Le système informatique de gestion des finances municipales mis en place dans les services administratifs de ces districts a permis d'améliorer les procédures suivies en ce qui concerne la collecte des recettes municipales, la transparence, l'application du principe de responsabilité et la gestion financière. En Afghanistan, l'amélioration des techniques d'arpentage et d'inscription au cadastre ainsi que des modes d'établissement des avis d'impôt et de collecte de l'impôt a entraîné une augmentation de 15 % des recettes à Hérat, Mazar-e Charif, Jalalabad et Kandahar. Au Kenya, un projet visant à accroître les recettes dans le comté de Kiambu a permis à terme de renforcer les finances municipales et de promouvoir un développement économique profitant à tous. De plus, l'administration du comté d'Homa Bay (Kenya) et les municipalités de Croix-des-Bouquets, Cabaret et Thomazeau (Haïti) ont bénéficié de services consultatifs et d'un appui technique pour qu'elles soient mieux en mesure de générer des recettes.

40. La capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies urbaines visant à stimuler une croissance économique qui profite à tous a également été renforcée pendant la période considérée. Les villes ci-après se sont entraînées, dans le cadre de partenariats, afin d'élaborer des plans locaux de développement économique à partir d'évaluations de l'économie locale : Bogota, Silay et Cagayan de Oro (Philippines), Akure (Nigéria), Kisumu, circonscription de Kalobeyei dans la division occidentale du comté de Turkana, le comté d'Homa Bay et le comté de Kiambu (Kenya), Alameïn (Égypte), les communes de Croix-des-Bouquets, Cabaret et Thomazeau (Haïti), et Nampula (Mozambique).

### D. Logement et assainissement des bidonvilles

41. Durant la période à l'examen, ONU-Habitat a continué de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de tirer parti de la volonté politique de promouvoir l'accès à un logement adéquat et de renforcer le cadre normatif concernant l'élaboration et l'application de politiques du logement. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a ainsi contribué à créer les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

42. Dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement, ONU-Habitat a continué d'aider les gouvernements en leur fournissant des services consultatifs et une assistance technique afin d'élaborer et d'exécuter des politiques permettant de proposer des logements adéquats et durables à un coût abordable. Au Myanmar, ONU-Habitat a facilité l'élaboration d'une stratégie nationale du logement, la première depuis les élections nationales de 2015. À Sri Lanka, le Gouvernement a présenté pour approbation une nouvelle politique nationale du logement, avec l'appui d'ONU-Habitat. En Afghanistan, une nouvelle étude sur le secteur du logement a été lancée. Il s'agit de la première évaluation complète du parc de logements de l'Afghanistan qui établit une base de données factuelles en vue de

l'élaboration de la première politique du logement en Afghanistan et du premier programme national dans ce domaine. Au Mozambique, une stratégie nationale du logement a été élaborée et le pays a demandé à ONU-Habitat de continuer de l'aider à réaliser une étude du secteur du logement à l'échelle nationale. En Zambie, suite à l'approbation d'une politique nationale du logement, une stratégie de mise en œuvre a été élaborée, en tenant compte des priorités définies dans les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat aide également le Gouvernement indien à élaborer une nouvelle politique nationale du logement et de l'habitat urbains.

43. Dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles et conjointement avec le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ONU-Habitat a organisé un atelier afin de sensibiliser 79 États Membres à l'application du Nouveau Programme pour les villes, et notamment à l'accent qui est mis sur la réduction des inégalités, la promotion de l'égalité des sexes, la santé et le bien-être des personnes et le renforcement de la résilience, ainsi qu'à l'importance d'une croissance économique durable qui profite à tous pour éliminer la pauvreté urbaine. Le secrétariat a organisé cet atelier à Bruxelles.

44. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a commencé à travailler sur un nouveau projet de planification en faveur des pauvres aux fins de la résilience climatique dans les quartiers marginalisés à Montego Bay (Jamaïque) et à Bamenda (Cameroun). Ces deux villes ont recensé plusieurs difficultés liées à la question de la résilience climatique dans leur stratégie d'assainissement des bidonvilles. Les premières activités menées avec l'administration et les communautés locales ont consisté à localiser les zones vulnérables aux phénomènes climatiques et à définir des interventions stratégiques dans les bidonvilles qui vont maintenant pouvoir être renforcées.

45. ONU-Habitat a continué d'aider les autorités nationales à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière de logements durables à un coût abordable au moyen de la génération d'informations et de la mise au point d'outils techniques permettant la construction de bâtiments écologiques. Dans un rapport intitulé « Building sustainability assessment and benchmarking: an introduction » (Introduction à l'évaluation de la durabilité et à l'étude comparative des bâtiments), ONU-Habitat a recensé les possibilités existantes et les problèmes rencontrés en ce qui concerne l'évaluation de la durabilité des bâtiments et les mécanismes d'étude comparative afin de contribuer à l'application et au suivi du Nouveau Programme pour les villes. D'autre part, dans la logique du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et de son sous-programme concernant les bâtiments et constructions durables et en collaboration avec de nombreux partenaires internationaux, ONU-Habitat a lancé la version bêta de l'outil de conception de logements durables, SHERPA, qui vise à établir des lignes directrices et normes mondiales pour les bâtiments écologiques.

## **E. Services urbains de base**

46. ONU-Habitat participe à l'initiative Transformative Urban Mobility, lancée par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Cette initiative vise à proposer une structure permettant d'intensifier l'action conjointe menée en faveur de la mobilité viable et devrait voir des investissements d'un montant pouvant aller jusqu'à 1,2 milliard d'euros pour des projets d'infrastructure et projets pilotes liés à la mobilité urbaine ainsi qu'au titre du renforcement des capacités des responsables

municipaux. Depuis le lancement de cette action concertée, ONU-Habitat travaille en coopération avec le Ministère sur des initiatives de renforcement des capacités afin de promouvoir une mobilité urbaine viable.

47. ONU-Habitat a contribué aux préparatifs de la première Conférence mondiale sur le transport durable, tenue à Achgabat les 26 et 27 novembre 2016, et a notamment établi une note de cadrage soulignant les aspects du Nouveau Programme pour les villes liés à la mobilité urbaine. Par ailleurs, concernant les transports routiers, un groupe de haut niveau a été mis en place, en collaboration avec l'Union internationale des transports routiers, lors d'un atelier organisé le 24 novembre 2016 à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ce groupe a pour mission d'établir un plan d'action pour développer le transport collectif de voyageurs dans des villes d'Afrique de l'Est.

48. À la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), ONU-Habitat a créé un pôle Eaux urbaines conjointement avec le Partenariat mondial pour l'eau, l'Institut international de gestion des ressources en eau, le Conseil mondial de l'eau, l'International Water Association, l'Institut international de l'eau à Stockholm, Akvo Foundation et la University of South Florida. Ce pôle est un réseau de partenaires qui ont pour objectif commun d'améliorer la gestion des eaux urbaines dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat a continué de coprésider l'Initiative mondiale sur les eaux usées, instance multipartite qui regroupe les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les autorités nationales, les scientifiques et les acteurs du secteur privé qui ont choisi d'y participer. L'Initiative a été lancée en vue de faciliter la coordination des mesures prises pour tenter de régler le problème des eaux usées et de promouvoir le programme relatif à cette question.

49. À la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Nairobi en août 2016, ONU-Habitat a présenté les résultats obtenus en matière de gestion des déchets. Dans le cadre de la Conférence, ONU-Habitat a organisé un colloque sur la gestion des déchets en Afrique, conjointement avec le Ministère japonais de l'environnement, l'Agence japonaise de coopération internationale, le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le comté de la ville de Nairobi. Comme suite à ce colloque, ONU-Habitat a établi un partenariat avec le Ministère japonais de l'environnement, l'Agence japonaise de coopération internationale et le PNUE en vue de créer la plateforme africaine des villes propres, dont les objectifs sont les suivants : a) partage des connaissances et travail en réseau; b) promotion des activités visant à atteindre les cibles liées à la gestion des déchets fixées dans le cadre des objectifs de développement durable; c) promotion de l'investissement dans la gestion des déchets en Afrique.

## **F. Réduction des risques et relèvement**

50. Le programme de résilience urbaine d'ONU-Habitat offre des moyens de renforcer les capacités et a vu l'élaboration de directives pratiques et fondées sur des données factuelles pour prendre des mesures dans ce domaine dans le cadre de l'application du Nouveau Programme pour les villes et concernant les aspects des objectifs de développement durable liés aux villes. En mai 2017, lors du Sommet des gouvernements locaux et régionaux organisé dans le cadre de la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, ONU-Habitat a lancé un outil permettant d'établir des profils de résilience des villes. Cet outil s'inscrit dans le cadre d'une méthode de travail originale proposant

la structure et les étapes à suivre pour déterminer le niveau de résilience urbaine des villes et déterminer les mesures à prendre, sous la forme de recommandations et de plans qui devraient être appliqués par les villes, tout en appuyant leur mise en œuvre à l'échelon local.

51. Dans le cadre du programme Profils de résilience des villes, ONU-Habitat a travaillé en partenariat avec plusieurs administrations locales et régionales afin de les aider à élaborer des plans stratégiques en matière de résilience. En 2016, les villes d'Asunción, de Maputo et de Yakutsk (Fédération de Russie) ont toutes commencé de mettre au point leurs propres plans de résilience, qui devraient être mis en œuvre en 2017-2018.

52. En 2017, le secrétariat de l'Alliance mondiale contre les crises en milieu urbain, hébergé par ONU-Habitat, a été créé. Partenariat à large participation, l'Alliance regroupe aussi bien des organismes des Nations Unies que des acteurs extérieurs à l'appui du programme de résilience urbaine. L'Alliance intervient en cas de crise humanitaire dans des villes en établissant des liens entre les acteurs humanitaires et ceux du développement et en détachant des urbanistes dès le début de l'intervention.

53. En mars 2017, ONU-Habitat a publié *Trends in Urban Resilience 2017* (tendances en matière de résilience urbaine en 2017). Une des premières publications à faire le bilan des activités menées dans le monde en matière de résilience urbaine dans le cadre de cinq grands programmes intergouvernementaux (le Nouveau Programme pour les villes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur les changements climatiques) tout en tenant compte des conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire, cette analyse permet au lecteur de découvrir les tendances en matière de résilience urbaine qui pourraient permettre de concilier développement et questions humanitaires en insistant sur les points communs et en relevant les lacunes.

## **G. Recherche et renforcement des capacités**

54. Durant la période à l'examen, en étroite coopération avec plusieurs entités des Nations Unies (UNESCO, OMS, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes PNUE et Programme des Nations Unies pour le développement), ONU-Habitat a préparé un système de suivi à l'échelle mondiale des aspects du Programme 2030 liés au milieu urbain afin d'aider les pays et les villes à définir des cibles nationales, y compris des critères et normes spécifiques pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'objectif n° 11 en particulier.

55. Un des principaux outils de ce système, l'Initiative pour la prospérité des villes, offre un cadre unique de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'application du Nouveau Programme pour les villes, en permettant d'éviter tout redoublement inutile des tâches. Son indice composite, qui comporte six dimensions, sert à définir des cibles et des objectifs afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et notamment l'établissement de plans quantifiables à long terme. Sept réunions de groupes d'experts portant sur des grands thèmes liés aux questions urbaines ont été organisées afin que différents partenaires, y compris des universités, des centres de recherche, le secteur privé et des organisations non gouvernementales, travaillent ensemble au perfectionnement de techniques, approches et systèmes de mesures

servant à collecter et analyser des données et à utiliser l'information, en particulier ceux qui ont un volet spatial. Cette Initiative a été lancée dans plus de 400 villes dans divers pays tels que l'Arabie saoudite, la Chine, la Colombie, l'Égypte, l'Éthiopie et le Mexique.

56. Par ailleurs, ONU-Habitat a créé et proposé une méthode de suivi et de communication des indicateurs urbains à l'échelle du système utilisant un échantillon national homogène de villes afin de permettre aux pays de regrouper les valeurs au niveau national pour veiller à ce que l'analyse soit cohérente, les résultats comparables, l'évaluation des progrès correcte et la communication des données uniforme et pour renforcer les liens avec les politiques nationales, en se référant au même groupe de villes au fil des ans. Cette méthode de regroupement est à l'essai au Botswana, en Colombie, au Mexique et en Tunisie, grâce à une subvention initiale versée au titre des ressources centrales. L'Arabie saoudite, le Sénégal, le Swaziland et la Zambie se sont dits prêts à adopter cette méthode de travail.

57. En collaboration étroite avec la New York University et le Lincoln Institute of Land Policy, ONU-Habitat a constitué un échantillon mondial de villes pour donner des exemples d'agrégats mondiaux d'indicateurs retenus, qui permettent de mieux suivre les progrès accomplis dans le cadre du Programme 2030 et d'en rendre compte. Cet échantillon mondial a permis l'établissement de données qui ont été utilisées dans les rapports du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable en 2016 et 2017.

58. ONU-Habitat a continué d'élaborer des programmes de renforcement des capacités pour faciliter l'exécution et le suivi des activités menées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'application du Nouveau Programme pour les villes ainsi que la communication de l'information dans ce domaine. En plus des outils mis aux point et des directives qui sont établies, des cours de formation prenant la forme d'ateliers de partage des connaissances, d'apprentissage entre pairs et d'ateliers spéciaux sont organisés en collaboration étroite avec les commissions régionales (la CEA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et des associations de villes.

## **H. Questions intersectorielles**

59. ONU-Habitat a retenu quatre questions intersectorielles devant être prises en compte dans ses activités opérationnelles et normatives. Il s'agit de l'égalité des sexes, des changements climatiques, des jeunes et des droits de l'homme. Pour chaque question, un marqueur applicable au stade de la formulation du projet a été mis au point pour permettre d'évaluer l'intégration de la question au stade de la conception du projet. Le système de marqueurs sert à s'assurer que toutes les questions sont prises en compte dans les programmes et projets d'ONU-Habitat. Les équipes chargées de chacune de ces quatre questions entreprennent des activités communes, telles que l'examen des projets, le renforcement des capacités, la gestion du savoir et l'établissement de rapports.

### **1. Prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes**

60. En décembre 2016, ONU-Habitat a instauré le suivi des dépenses des ressources au titre de l'égalité des sexes, conformément aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes. Pour 2016, le montant total des fonds du Programme affectés aux projets consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes était de 219 884 dollars.

61. En collaboration avec le secrétariat d'Habitat III, ONU-Habitat a accueilli, après la Conférence, une réunion du groupe d'experts intersectoriel qui avait pour thème « Créer des politiques urbaines nationales contribuant à la réussite du Nouveau Programme pour les villes ». Cette réunion a été l'occasion d'un vif débat sur l'importance de mettre en place des politiques urbaines nationales tenant compte de la problématique hommes-femmes et elle donnera lieu à une publication expliquant comment mettre ces politiques à profit pour donner aux femmes des moyens d'action. À la vingt-sixième session de son Conseil d'administration, en mai 2017, ONU-Habitat a accueilli un forum sur la problématique hommes-femmes qui a réuni divers groupes de femmes pour débattre de questions relatives à la ville et faire connaître les difficultés que rencontrent spécifiquement les femmes en milieu urbain.

62. ONU-Habitat a également adopté une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes dans le cadre de son Programme Profils de résilience des villes. Ainsi, il est possible d'établir des profils de résilience des villes tenant compte des disparités entre les sexes et des incidences particulières qu'ont les catastrophes sur les femmes et les filles, et de définir comment les autorités locales et nationales peuvent y répondre au mieux.

63. S'agissant de sa programmation interne, en 2016, ONU-Habitat a renforcé l'intégration de la question des changements climatiques en procédant à l'examen et à la notation systématiques des descriptifs de projet et notes de cadrages qui lui étaient proposés en fonction d'un marqueur relatif aux changements climatiques. En décembre 2016, le Programme a adopté un nouveau système de garanties environnementales et sociales, qui sera appliqué uniformément à tous ses programmes et projets.

## **2. Changements climatiques**

64. Le Nouveau Programme pour les villes contient plus d'une vingtaine d'appels à lutter contre les changements climatiques dans les zones urbaines. Une note d'orientation complémentaire sur la lutte contre les changements climatiques dans les politiques urbaines sert de guide thématique offrant aux responsables politiques 16 recommandations à suivre pour que les politiques urbaines donnent aux autorités locales les moyens d'agir pour le climat.

65. En un an, le nombre de maires s'étant engagés à agir pour le climat dans le cadre du Pacte des maires est passé de 320 (fin 2015) à 605 (fin 2016), représentant environ 446 millions d'administrés. Issue de la fusion du Pacte des maires et de la Convention des maires pour le climat et l'énergie de la Commission européenne, la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ONU-Habitat siège au Conseil des fondateurs. Parallèlement, le Programme aide deux villes (Nacala, au Mozambique, et Moroni), dont les maires ont annoncé leur intention de respecter la Convention, à s'acquitter de leurs engagements.

66. ONU-Habitat a apporté son appui au Gouvernement du Belize et au Conseil municipal de Belmopan dans l'élaboration d'un nouveau plan cadre pour la ville qui soit adapté aux changements climatiques. Sur le site de réinstallation de Canaan/Onaville, en Haïti, ONU-Habitat a non seulement apporté un appui complet à l'aménagement urbain, mais aussi présenté des plans concrets d'adaptation aux changements climatiques prévoyant des mesures de réduction des crues. Ces plans

ont déjà été en partie mis à exécution, grâce à des travaux d'infrastructure financés par l'Agence des États-Unis pour le développement international.

67. Le premier projet d'ONU-Habitat financé par le Fonds pour l'adaptation a été entrepris en République démocratique populaire lao. Il permettra de renforcer la résilience climatique dans des dizaines de villages situés dans l'une des régions les plus pauvres et les plus vulnérables du pays. Fin 2016, le Fonds pour l'adaptation avait approuvé des propositions de cadre pour les Fidji et les Îles Salomon, ainsi que des notes de cadrage préliminaires pour l'Afrique australe (Comores, Madagascar, Malawi et Mozambique).

### **3. Jeunesse**

68. Des progrès considérables ont été faits pour améliorer la capacité des villes partenaires à adopter des politiques et programmes urbains favorisant l'emploi, les moyens de subsistance et les chances pour les jeunes, les femmes et les groupes défavorisés.

69. À l'origine au nombre de quatre en Afrique de l'Est, le modèle des « pôles de ressources intégrés à l'intention des jeunes » a été développé et perfectionné ailleurs, notamment au Rwanda. Présents dans des agglomérations urbaines, ces pôles permettent aux jeunes de se former à l'informatique, à l'esprit d'entreprise, à la création d'entreprises et à la création d'emplois. Ils renforcent aussi la capacité des villes à associer les jeunes aux décisions locales et aux stratégies de développement urbain. De nouveaux pôles ont ouvert dans des zones ayant subi un conflit, notamment à Mogadiscio et dans le bidonville de Mathare, à Nairobi. Ces pôles intégrés servent de modèle à la création d'espaces publics dans les bidonvilles urbains.

70. Le programme « Innovate Africa » a été élaboré avec le concours d'Ericsson et de Samsung et de collectivités territoriales kényanes. Il s'inscrit dans le programme global, et encourage les jeunes kényans à innover et à développer des solutions pour la ville grâce à un processus d'innovation visant à résoudre les problèmes que rencontrent les collectivités locales en matière de transport public, d'espace et de logement. Dans le cadre de ce programme, des jeunes ont travaillé avec les autorités du comté de Kiambu pour mettre au point une application Web et mobile, appelée Mat Q, qui permet d'automatiser la gestion des terminaux de matatu (bus locaux). Grâce à cette application, les chauffeurs peuvent travailler de manière plus rationnelle et la collecte des recettes fiscales des autorités du comté a été facilitée. Le programme est maintenant entré dans sa seconde phase, à laquelle participent trois collectivités locales kényanes.

### **4. Droits de l'homme**

71. La formulation du Nouveau Programme pour les villes est nettement axée sur les droits et insiste sur la nécessité de créer des villes qui soient accueillantes pour tous, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées devant être considérés comme des groupes prioritaires. ONU-Habitat a en outre défendu le principe, énoncé dans le Programme 2030, de ne pas faire de laissés-pour-compte dans le cadre de ses activités visant à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 10 et 11.

72. Les activités de transversalisation des droits de l'homme ont mis l'accent sur le renforcement des capacités du personnel et des partenaires à adopter une démarche axée sur les droits de l'homme dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets, afin d'intégrer aux mieux les droits de l'homme dans le cycle des projets d'ONU-Habitat et d'accélérer l'élaboration d'outils qui encadrent

une telle démarche dans toutes les activités d'ONU-Habitat. Dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 et du programme participatif d'amélioration des taudis, ONU-Habitat a apporté une assistance technique à des partenaires en Afghanistan, au Mozambique, au Cameroun, en Zambie, au Ghana, au Guyana, à Sri Lanka et au Myanmar pour qu'ils adoptent une démarche axée sur les droits de l'homme.

73. ONU-Habitat a renforcé son partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre du projet Migration ville à ville en Méditerranée, codirigé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires et Cités et gouvernements locaux unis, le HCR étant partenaire associé, afin de renforcer la gouvernance des migrations dans le bassin de la Méditerranée. Trois projets pilotes sont en cours d'exécution en collaboration avec les municipalités d'Amman, de Beyrouth et de Tunis, l'objectif étant d'aider des villes partenaires du sud de la Méditerranée à prendre des mesures concrètes pour améliorer la gouvernance des migrations.

74. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a poursuivi les travaux du Programme des Nations Unies pour le droit au logement en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce programme vise à aider les États et les autres partenaires à exécuter les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme pour l'habitat en faveur de la réalisation pleine et progressive du droit à un logement suffisant. Une publication commune a été réalisée, mettant en avant les pratiques exemplaires dans le domaine du déplacement de personnes et proposant des moyens d'éviter les expulsions ainsi que des lignes directrices relatives aux études d'impact sur les expulsions, avant, pendant et après celles-ci.

75. ONU-Habitat a poursuivi son partenariat et sa collaboration avec l'Instance permanente sur les questions autochtones pour examiner les avancées dont ont bénéficié les populations autochtones et les difficultés qu'elles rencontrent. Lors d'un atelier tenu à Nairobi, le Programme a exhorté les décideurs nationaux et locaux à veiller à ce que les droits des populations autochtones soient pris en compte lors de l'élaboration de politiques et de programmes. Il a continué d'aider les gouvernements et les collectivités territoriales à adopter et à imposer des politiques non discriminatoires qui soient conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de manière à s'assurer que des données ventilées par handicap soient collectées pour aider à la formulation de politiques et programmes fondés sur des données factuelles, à faciliter l'accès aux ressources et aux perspectives économiques et à encourager l'adoption de codes de la construction adaptés.

## **VII. Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)**

76. Le Nouveau Programme pour les villes a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en octobre 2016. Un mois plus tôt, les États Membres avaient approuvé le projet de document final, lors des négociations intergouvernementales informelles finales tenues à New York, après la troisième session du Comité préparatoire, organisée à Surabaya (Indonésie), du 25 au 27 juillet 2016.

77. L'accord obtenu sur le projet de document final, un mois avant son adoption à la Conférence, a permis aux plus de 30 000 participants et 167 délégations nationales présents à la Conférence de commencer à s'intéresser à l'application du Nouveau Programme pour les villes. La Conférence a été l'occasion d'ouvrir de

nouvelles perspectives pour répondre aux défis de l'urbanisation et exploiter les possibilités qui en découlent afin de mettre en place un développement urbain durable.

78. Après la Conférence, tous les États Membres ont souscrit au Nouveau Programme pour les villes et se sont engagés à agir de concert pour changer radicalement la façon dont les villes sont planifiées, construites et gérées, en adoptant une résolution sur cette question à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, en décembre 2016 (résolution 71/256). Le Nouveau Programme pour les villes adopté et entériné, il est essentiel qu'il soit appliqué aux fins de la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs ainsi que de l'Accord de Paris et d'autres cadres internationaux.

79. Les travaux préparatoires d'Habitat III ont été abordés d'une manière novatrice et globale s'intéressant non seulement au document final de la Conférence mais aussi et surtout à son déroulement et à ses retombées. Plusieurs initiatives entamées au cours de ce processus, à la Conférence même et dans son sillage, témoignent de la nature novatrice et universelle d'Habitat III.

#### **A. Une conférence de 30 000 voix**

80. Avec Habitat III, jamais conférence de l'ONU n'a connu une participation de la société civile, des parties intéressées et des autorités locales aussi massive. Ce succès est à attribuer aux travaux préparatoires participatifs qui ont duré deux ans; il sera nécessaire de suivre une démarche similaire en vue de parvenir à une urbanisation durable, qui ne pourra se concrétiser que si les citoyens et les autorités, à tous les niveaux, s'approprient le Nouveau Programme pour les villes et œuvrent en faveur de son application. Ce niveau d'engagement s'est manifesté tout au long de la Conférence, à laquelle ont participé 30 000 représentants et simples citoyens et qui avait pour objectif d'offrir un espace permettant de former des partenariats, des alliances ou des réseaux, de créer des synergies et de conclure des accords de coopération aux fins de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes.

81. La Conférence a été ponctuée de nombreuses réunions et manifestations : huit séances plénières, six tables rondes de haut niveau, quatre assemblées, 16 tables rondes de parties prenantes, 10 concertations sur les politiques, 22 sessions extraordinaire, 3 discussions thématiques sur les villes, 1 académie de journalisme urbain, 59 manifestations organisées par l'ONU, 14 discussions avec l'ONU, 15 expositions organisées par l'ONU, 42 villages Habitat III, 218 manifestations auxiliaires, 114 réunions de réseautage, 18 séances de formation et 29 manifestations parallèles. Il y avait également 144 stands d'exposition, qui ont vu défiler 50 588 visiteurs en tout.

82. L'Assemblée générale des partenaires a réuni pas moins de 1 100 organisations différentes, établissant des liens avec plus de 58 000 réseaux dans le cadre des activités relatives au développement urbain durable menées pendant les travaux préparatoires d'Habitat III et la Conférence elle-même. Les 16 groupes constitutifs de partenaires de cette Assemblée générale se sont entendus pour proposer des intervenants et des sujets pour les 16 tables rondes de parties prenantes tenues pendant la Conférence.

83. Durant la Conférence, 16 sièges étaient attribués aux parties prenantes lors des plénières et des tables rondes de haut niveau, afin de garantir une représentation égale de chacun des groupes constitutifs de partenaires. La participation des groupes constitutifs de partenaires représentant les personnes âgées et les personnes handicapées a constitué une réussite historique d'Habitat III.

## **B. Présence des administrations régionales, infranationales et locales**

84. Habitat III promettait de rassembler les États Membres et tout un éventail d'acteurs urbains, en particulier des autorités locales, dans l'optique de susciter et de mobiliser l'appui en faveur du Nouveau Programme pour les villes. La Conférence était aussi l'occasion de renforcer les partenariats entre l'ONU et les administrations régionales, infranationales et locales. La pleine participation des autorités régionales, infranationales et locales à l'élaboration des politiques – et pas seulement à leur exécution – a permis d'établir pour la Conférence Habitat III un programme qui profite à tous, et elle sera essentielle à la réalisation du développement urbain durable par la suite.

85. Environ 2 000 personnes ont participé à la seconde Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, représentant divers réseaux mondiaux d'autorités locales et régionales. Des dirigeants locaux et infranationaux ont prononcé des discours sur leur détermination commune à porter les idées et principes du Nouveau Programme pour les villes tout en l'adaptant au contexte local et en suivant régulièrement l'avancée de son application. Par ailleurs, l'objectif de la déclaration commune était d'annoncer que le Nouveau Programme pour les villes marquerait le début d'une période de coopération entre les mécanismes mondiaux et les autorités locales et régionales.

86. Habitat III s'est en outre associée avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, mécanisme de coordination ayant réuni les principaux réseaux internationaux d'autorités locales, pour défendre ensemble les instruments politiques internationaux, en particulier l'Accord de Paris, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs ainsi que le Nouveau Programme pour les villes.

87. Partie prenante organisée et centralisée s'étant mobilisée pour veiller collectivement à ce que les décideurs locaux soient inclus dans les autres mécanismes, l'Équipe spéciale mondiale a participé aux négociations du Nouveau Programme pour les villes dès le lancement d'Habitat III.

## **C. Une coopération interorganisations sans précédent**

88. Habitat III a été, pour le système des Nations Unies, une occasion unique de rencontrer des représentants des autorités, des maires, des dirigeants locaux et de nombreux acteurs urbains du monde entier, d'étudier comment améliorer la planification et la gestion des villes, petites et grandes, et d'envisager le rôle moteur que peuvent jouer toutes les parties prenantes en faveur du développement durable. L'ONU a mis sur pied une équipe spéciale chargée de la Conférence Habitat III afin de mobiliser le système des Nations Unies tout entier dans le cadre des activités des travaux préparatoires. Elle a joué un rôle de premier plan en tant qu'équipe interorganisations collaborant au processus préparatoire de la Conférence.

89. La Conférence a maximisé la participation de toutes les parties prenantes et mis l'accent sur l'application des principes, politiques et mesures de développement urbain durable, notamment grâce à un pavillon présentant l'unité d'action des Nations Unies (« One United Nations »), afin de mettre en valeur et de favoriser la collaboration entre les organismes des Nations Unies et d'appeler l'attention sur les innovations des différents organismes en vue de les intégrer dans le Nouveau Programme pour les villes. Le pavillon était un espace consacré au système des Nations Unies et à ses activités dans les domaines du développement urbain durable, dans lequel ont été organisées 59 manifestations par 35 différents organismes des Nations Unies, ainsi que 15 expositions et 14 réunions de réseautage. Ces

manifestations ont mis en lumière les éléments essentiels à la bonne application du Nouveau Programme pour les villes et présenté les perspectives des différents organismes des Nations Unies.

#### **D. Activités de sensibilisation et d'information relatives à Habitat III et au Nouveau Programme pour les villes**

90. Les campagnes d'information et de sensibilisation relatives à Habitat III visaient à informer les publics cibles de l'existence et de l'objet de la Conférence, de la nécessité absolue du Nouveau Programme pour les villes et, de fil en aiguille, de l'appel à l'action, afin qu'ils s'associent à la formulation du Nouveau Programme pour les villes et qu'ils participent à la Conférence. Tous les documents, rapports et publications officiels ont été traduits pour être publiés dans les six langues officielles de l'ONU.

91. Une série de manifestations ont été organisées autour d'Habitat III, comme des forums urbains nationaux, des petits-déjeuners urbains, des marches urbaines et des académies de journalisme urbain.

92. Après la Conférence, 18 forums urbains nationaux se sont réunis en 2017 avec la collaboration de partenaires. Avant la Conférence, 51 petits-déjeuners urbains ont été organisés, avec en moyenne 70 représentants à chacun d'eux, c'est-à-dire qu'au total quelque 3 570 personnes ont participé à un petit-déjeuner urbain au cours du déroulement d'Habitat III.

93. Les marches urbaines d'Habitat III ont eu lieu dans plusieurs villes du monde avant et après les négociations intergouvernementales et les débats informels, pour montrer des exemples d'architecture, de planification et de gouvernance urbaines positives – ainsi que les difficultés qui en découlaient – à un public participant à Habitat III, afin de porter à son attention des outils de planification efficaces et susciter des échanges de vues sur la planification urbaine et les défis du développement urbain durable.

94. L'académie de journalisme urbain était une initiative novatrice visant à former des journalistes et des professionnels des médias s'intéressant ou participant au développement urbain, compte tenu des problèmes sociaux et économiques qui se posent aux villes au vingt et unième siècle. La première séance s'est tenue en 2014, dans le sillage de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. De 2014 à 2016, plus de 24 académies se sont tenues dans le monde entier et plus d'un millier de journalistes et 137 intervenants ont été formés dans 21 villes.

#### **E. Retombées de la Conférence**

95. Dans le sillage d'Habitat III, le secrétariat de la Conférence a continué de travailler avec des partenaires tels que les États Membres, les parties prenantes de l'Assemblée générale des partenaires et les organismes des Nations Unies, coordonnant plusieurs activités et réunions consacrées à l'application du Nouveau Programme pour les villes, telles que des réunions de groupes d'experts interdisciplinaires avec les parties prenantes et l'équipe de préparation d'Habitat III, des forums urbains nationaux et des petits-déjeuners urbains.

96. Le Nouveau Programme pour les villes a également été traduit en plusieurs langues, outre les six langues officielles de l'Organisation, comme l'albanais, l'allemand, l'indonésien, le malais, le portugais et le tchèque. Une version en braille et une version audio seront aussi mises à disposition, afin que chacun ait accès au texte.

97. Un rapport mondial sur Habitat III recueillerait toutes les informations sur la Conférence, ses retombées et ses travaux préparatoires.

## F. Évaluation indépendante d'ONU-Habitat

98. Dans le cadre du suivi et de l'examen des décisions et pour améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat, les États Membres ont demandé au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session une évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat. Le résultat de cette évaluation sera présenté dans un rapport qui comportera des recommandations destinées à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et le contrôle d'ONU-Habitat, afin d'analyser : a) le mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat; b) la structure de gouvernance d'ONU-Habitat, en vue d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de la prise de décisions; c) la collaboration d'ONU-Habitat avec les administrations nationales, infranationales et locales et les autres parties prenantes, de façon à tirer parti de tout le potentiel des partenariats; d) les capacités financières d'ONU-Habitat. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat (A/71/1006) sera présenté à l'Assemblée générale lors d'une réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale qui se tiendra les 5 et 6 septembre 2017 à New York.

## VIII. Conclusions et recommandations

99. Compte tenu du Nouveau Programme pour les villes, les États Membres sont encouragés à :

a) Apporter à ONU-Habitat un soutien politique ferme, y compris un soutien financier, pour garantir la cohérence et la collaboration en matière de problématiques urbaines dans l'ensemble du système des Nations Unies;

b) Apporter leur appui à l'action que mène ONU-Habitat en tant que coordinateur des questions relatives à l'urbanisation durable et au développement durable des établissements humains, notamment en ce qui concerne l'application, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies;

c) Intégrer un mécanisme d'exécution, de coordination et de suivi solide assorti d'un système d'évaluation du Nouveau Programme pour les villes qui offrirait aux États Membres des possibilités de relever les défis de l'urbanisation et de la pauvreté et qui les aiderait à cette fin;

d) Veiller à ce que la démarche novatrice et globale adoptée lors des travaux préparatoires d'Habitat III et de la Conférence elle-même soit consignée dans le rapport sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, coordonné par ONU-Habitat, et que les parties prenantes ayant participé et contribué au Nouveau Programme pour les villes puissent également s'exprimer, compte tenu de ce que ces plateformes et mécanismes ont apporté;

e) Continuer à nouer des partenariats avec les parties intéressées, comme les autorités infranationales et locales, afin qu'elles soient mieux à même d'appliquer le Nouveau Programme pour les villes.